

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2023

---

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS PAR LA PRATIQUE DE TESTS INDIVIDUELS  
ET STATISTIQUES - (N° 1494)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL68

présenté par  
M. Ferracci, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« un programme établi »

les mots :

« des orientations établies ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que le Gouvernement ne fixe pas dans le détail le programme de contrôle (notamment les organisations visées) mais formule des orientations servant à préparer les appels à projet en matière de tests statistiques.